

INFORMATIONS SUR LA CMI (CARTE MOBILITE INCLUSION)



Je vais déposer le formulaire de demande de CMI à la MDPH :

Je ne joins pas de photo.

Il est nécessaire que je renseigne mon adresse mail sur le formulaire MDPH. Dans le cas d'un accord, celle-ci sera utilisée par l'Imprimerie nationale pour communiquer avec moi.



Ma demande de CMI a été acceptée :

- 1) Je reçois une notification de décision de la MDPH qui passe commande de ma CMI à l'Imprimerie Nationale.
- 2) Je reçois un courrier d'« appel photo » de l'Imprimerie Nationale avec un coupon, mon identifiant et mon mot de passe.
- 3) J'envoie ma photo d'identité à l'Imprimerie Nationale en utilisant exclusivement le coupon réponse.



Je fais attention à bien conserver la partie du haut du courrier, sur laquelle sont indiqués mon identifiant et mon mot de passe.

Avec mes identifiants indiqués sur le courrier, je peux :

- 1) Suivre la fabrication de la CMI sur le portail : <http://www.carte-mobilite-inclusion.fr>
- 2) Poser mes questions sur le serveur vocal interactif de l'Imprimerie Nationale (numéro vert) 08.09.36.02.80.



Je n'ai pas reçu mon courrier d'appel photo (plus d'un mois après la réception de ma notification de décision) / je n'ai pas reçu ma CMI :

Je prends contact avec la MDPH qui vérifiera si ma demande a été prise en compte par l'Imprimerie Nationale.



J'ai perdu mon identifiant et /ou mon mot de passe :

- 1) Je me connecte sur le portail : <http://www.carte-mobilite-inclusion.fr>
- 2) Je clique sur « Identifiant oublié » et/ou « Mot de passe oublié ». Ces derniers me seront adressés par mail à l'adresse que j'ai indiquée dans le formulaire de demande.



J'ai perdu ma CMI ou je souhaite obtenir un 2^{ème} exemplaire de CMI Stationnement:

- 1) Avec mon identifiant et mon mot de passe, je me connecte sur le portail:
<http://www.carte-mobilite-inclusion.fr> puis je vais dans l'onglet « Demande » (service payant).
- 2) Si j'ai des questions, aller sur : <http://www.carte-mobilite-inclusion.com> puis « FAQ ».



J'ai déménagé et ma CMI est en cours de fabrication :

Je prends contact avec la MDPH et transmets le justificatif de mon nouveau domicile.